

Le règlement

- Article 1 :** Inscription à l'aide du bulletin ci-joint. Etre âgé de 18 ans ou plus
Joindre obligatoirement :
Photocopie de la licence 2008 : FFC – FSGT – FFT – UFOLEP - avec visa médical
Pour les autres licenciés ou non licenciés, l'original d'un certificat médical de moins d'un an mentionnant l'aptitude à la pratique des épreuves cyclosportives.
- Article 2 :** Inscription :
Tarif unique : 40 € à joindre impérativement au bulletin d'inscription.
Majoration de 5 € pour toute inscription ou règlement sur place.
L'inscription est ferme et définitive. Il n'y aura pas de confirmation d'engagement.
Inscription et règlement en ligne sur www.velo101.com .
Toute inscription incomplète ne sera pas prise en compte.
(Règlement,licence,certificat médical.)
- Article 3 :** ROUTE NON PRIVATIVE. Les concurrents doivent impérativement respecter le code de la route : rouler à droite, contrôler leur vitesse et rester maîtres de leur trajectoire, sous peine de sanction. Le port du casque « coque rigide » est obligatoire.
- Article 4 :** Les concurrents sont responsables du bon fonctionnement de leur matériel.
- Article 5 :** Les voitures suiveuses sont interdites.
- Article 6 :** Chaque participant doit être obligatoirement assuré (assurance accident et responsabilité civile). Une assurance bris de matériel est conseillée.
- Article 7 :** Port du dossard DAG obligatoire, validation du départ, des contrôles et arrivée.
- Article 8 :** Plaque de guidon obligatoire, à fixer sur le cintre.
Dossard utile pour le repas – parc à vélos et tirage au sort.
- Article 9 :**
- | | | |
|------------|----------------|------------------|
| Dames A | 18/29 ans | de 1990 à 1979 |
| Dames B | 30/39 ans | de 1978 à 1969 |
| Dames C | 40 ans et plus | de 1968 et avant |
| Handisport | | |
| Hommes D | 18/29 ans | de 1990 à 1979 |
| Hommes E | 30/39 ans | de 1978 à 1969 |
| Hommes F | 40/49 ans | de 1968 à 1959 |
| Hommes G | 50/59 ans | de 1958 à 1949 |
| Hommes H | 60 ans et plus | de 1948 et avant |
- Article 10 :** Remise des prix et tirage au sort :
Seront primés les 3 premiers de chaque catégorie sur les 3 parcours.
Lots remis aux personnes présentes.
- Article 11 :** L'inscription à la TIME Megève Mont-Blanc implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.